

# VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### **ARRETE MUNICIPAL n°194/2017 – TRAVAUX BRANCHEMENT GAZ AVENUE PAUL RAMADIER**

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toute les mesures nécessaires pour assurer la sécurité lors des travaux de branchement gaz et à la demande de ROLAND RAYNAL TP – La Pale – 12410 SALLES CURAN,

## ARRETE

**ARTICLE 1°** - L'entreprise ROLAND RAYNAL TP est autorisée à réaliser des travaux de pose de branchement gaz sous chaussée sur la commune de Decazeville au 71, Avenue Paul Ramadier, du 5 avril au 7 avril 2017.

**ARTICLE 2°** -La circulation des véhicules sera réglementée par un alternat si nécessaire sur le périmètre requis, par les employés de l'entreprise pour permettre les branchements et aux engins de chantier d'intervenir.

**ARTICLE 3°**- Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 4°** - La signalisation routière réglementaire ainsi que le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 5°** - Les Services Techniques Municipaux,  
Le Commandant de Police Nationale,  
La Police Municipale,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 20 mars 2017

Le Maire,  
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

